

SETI DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

40 Impasse des Géraniums - 34110 FRONTIGNAN
Tél : 04 67 36 09 80 – Fax : 09 55 96 80 30
Mail : contact@seti-expert.fr - Site : www.seti-expert.fr
SAS CLL au capital de 1 000 € - RCS Montpellier
Siret 808 712 988 00027



«Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti»

Conformément au décret n°2011-629 du 3 juin 2011,
à l'article 1334 § 14 à 29 du Code de la Santé Publique,
aux arrêtés du 12 décembre 2012

Rapport n° 170 407

IMPORTANT



M. Jean-Michel RHH
Certificat n° C 283
Amiante Plomb Termites DPE Gaz Electricité

Ce rapport est destiné à être produit lors de la signature d'une promesse de vente ou d'acquisition d'un bien immobilier. Il n'est pas destiné à la réalisation de travaux ultérieurs. Avant toute intervention personnelle ou d'entreprises extérieures, le propriétaire a l'obligation de faire procéder aux investigations complémentaires en faisant réaliser un diagnostic approfondi conformément à la norme NFX 46-020. Dans le cas de travaux de réhabilitation, rénovation ou démolition partielle ou totale, le propriétaire doit communiquer les documents amiante et en priorité le diagnostic approfondi, aux entreprises, conformément au décret n° 2001-1016 relatif à l'analyse de risques des chefs d'établissement et faire procéder à la dépose des matériaux amiantés avant tout début d'intervention.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

Maître d'ouvrage : M. & Mme VOSS Martin

**Locaux : Maison sise 10 Route de Brama
34210 FELINES MINERVOIS**

IMPORTANT : VALIDITE JURIDIQUE DU PRESENT RAPPORT

Ce rapport est établi en 2 exemplaires originaux :

Original n° 1 transmis à M. & Mme VOSS Martin

Original n° 2 conservé par la société CLL - SETI DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

**Toute reproduction du présent document est sous l'entière
Responsabilité du maître d'ouvrage**

Ce diagnostic, ne préjugant pas des éventuelles modifications et/ou évolutions ultérieures,
n'est valable que pour le donneur d'ordre précité.

Date : 15/06/2017
Original n° : 2

Locaux : Maison sise 10 Route de Brama
34210 FELINES MINERVOIS

Rapport n° 170 407
Indice de révision : 0
Page : 1/11

SOMMAIRE

O N SO

I - SYNTHÈSE GÉNÉRALE – PRECONISATIONS

II - DEROULEMENT DE LA MISSION

1. Ordre de mission
2. Définition de la mission
3. Etat des documents transmis par le maître d'ouvrage
4. Conditions de réalisation de la mission

☐	☒	☐
☒	☐	☐
☒	☐	☐
☒	☐	☐

III - ANNEXES TECHNIQUES

1. Données générales de repérage
2. Détail des locaux visités
3. Cartographie
4. Rapport photographique, analyse des matériaux et produits
5. Rapport d'analyse du laboratoire agréé
6. Récapitulation des analyses laboratoire
7. Grilles d'évaluation de l'état de conservation amiante liste A
8. Grilles d'évaluation de l'état de conservation amiante liste B
9. Grilles d'évaluation de l'état de conservation amiante liste C
10. Fiche récapitulative dossier technique amiante (DTA)

☒	☐	☐
☒	☐	☐
☒	☐	☐
☐	☒	☐
☐	☒	☐
☐	☒	☐
☐	☒	☐
☐	☒	☐
☐	☒	☐
☐	☐	☒

Voir DTA

IV - ANNEXES REGLEMENTAIRES & ADMINISTRATIVES

1. Rappel du risque amiante
2. Consignes générales de sécurité du risque amiante
3. Attestation d'assurance
4. Attestation de compétence de l'opérateur
5. Certification de l'opérateur
6. Agrément laboratoire
7. Attestation de compétence en Sous section 4
8. Diagnostics antérieurs
9. Courriers divers

☐	☐	☒
☐	☐	☒
Voir DDT		
Voir DDT		
Voir DDT		
☐	☒	☐
☒	☐	☐
☐	☒	☐
☐	☒	☐

O : oui – N : non – SO : sans objet

I - SYNTHESE GENERALE - PRECONISATIONS

Visite effectuée en vue de la détection de matériaux pouvant contenir de l'amiante,
Conformément au décret n° 2011-629 du 3 juin 2011,
à l'article 1334 § 14 à 29 du Code de la Santé Publique,
aux arrêtés du 12 décembre 2012

CLIENT :	M. & Mme VOSS Martin
Adresse :	Maison sise 10 Route de Brama 34210 FELINES MINERVOIS
Local :	Habitation
Visite effectuée le :	15/06/2017
CONCLUSION	
Dans le cadre de la mission repris en tête du rapport, il n'a pas été détecté de matériau et produit susceptible de contenir de l'amiante.	
CONDUITE A TENIR	
Rien à signaler	

Jean-Michel RIHN



Date : 15/06/2017 Original n° : 2	Locaux : Maison sise 10 Route de Brama 34210 FELINES MINERVOIS	Rapport n° 170 407 Indice de révision : 0 Page : 3/11
--------------------------------------	---	---

Liste des matériaux et produits contenant de l'amiante repérés conformément à l'Annexe 13-9 du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 :

Liste A mentionnée à l'article R. 1334-20 :

Composant	Présence	Absence
Flocages	☐	☒
Calorifugeages	☐	☒
Faux plafonds	☐	☒

Liste B mentionnée à l'article R. 1334-21 :

Composant	Partie du composant	Présence	Absence
<i>1. Parois verticales intérieures</i>			
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.	☐	☒
	Enduits projetés, panneaux de cloisons.	☐	☒
<i>2. Planchers et plafonds</i>			
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.	☐	☒
Planchers.	Dalles de sol.	☐	☒
<i>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</i>			
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...).	Conduits, enveloppes de calorifuges.	☐	☒
Clapets/ volets coupe-feu.	Clapets, volets, rebouchage.	☐	☒
Portes coupe-feu.	Joints (tresses, bandes).	☐	☒
Vide-ordures.	Conduits.	☐	☒
<i>4. Eléments extérieurs</i>			
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.	☐	☒
Bardages et façades légères.	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment).	☐	☒
Conduits en toiture et façade.	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.	☐	☒

II-1. ORDRE DE MISSION

II-2. DEFINITION DE LA MISSION

Objet :

Réalisation du «Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti».

Notre mission consiste en une recherche systématique, visuelle et non destructive de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, figurant sur la liste définie à l'annexe 13-9. Notre recherche ne concerne que les matériaux utilisés dans la construction et les aménagements du bâtiment, à l'exclusion des équipements et matériels (chaudières par exemple).

Lieu d'intervention :

Maison sise 10 Route de Brama
34210 FELINES MINERVOIS

Références cadastrales :

AN 188

Locaux concernés :

Maison sise 10 Route de Brama
34210 FELINES MINERVOIS

Maître d'ouvrage :

M. & Mme VOSS Martin

Accompagnateur lors de la visite :

M. VOSS

Intervenant Société SETI :

Monsieur RIHN Jean-Michel
Attestation de compétence n° 573 Institut de l'Expertise
Assurance RCP : ALLIANZ n° 54765262
Date de validité : 31/12/2017

Certification QUALIXPERT N° C0283
LCC, 17 Rue Borrel – 81100 CASTRES
Tél. 05.63.73.06.13 – Fax. 05.63.73.32.87
www.qualixpert.com

Attestation de compétence en sous section 4 n° 1212-046

Date de construction :

Non communiquée

Destination des locaux :

Habitation

Travaux antérieurs déjà réalisés :

Non communiqué

Date de commande :

15/06/2017



Date : 15/06/2017
Original n° : 2

Locaux : Maison sise 10 Route de Brama
34210 FELINES MINERVOIS

Rapport n° 170 407
Indice de révision : 0
Page : 5/11

II-3. ETAT DES DOCUMENTS TRANSMIS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Détails des documents transmis :

❖ La définition du bien à diagnostiquer	☒
❖ La liste des immeubles bâtis concernés et le périmètre de repérage	☒
❖ Le descriptif des travaux nécessitant le repérage, s'il y a lieu	☐
❖ Les documents rassemblés concernant la construction et les travaux de rénovation qui sont à sa disposition et, en particulier, ceux permettant l'identification des produits ou matériaux utilisés	☐
❖ Les plans de l'immeuble bâti ou, à défaut, des croquis	☐
❖ La date de délivrance du permis de construire, l'année de construction	☐
❖ La destination des locaux (actuelle et passée)	☒
❖ Les caractéristiques particulières des locaux, modifications survenues récemment dans les locaux, dates des gros travaux de réparation ou de restauration.	☐
❖ Le descriptif et le calendrier des travaux envisagés pouvant gêner l'opération de repérage et notamment les conditions d'occupation de l'immeuble bâti	☐
❖ Les contraintes d'accès	☒
❖ Tous renseignements concernant les matériaux, les fiches techniques et cartographiques de repérage	☐
❖ Les rapports concernant la recherche déjà réalisée de flocages, calorifugeages et faux plafonds suivant le décret n° 96-97 modifié, ainsi que tout autre document (y compris plans, croquis, etc...) ou rapports antérieurs de recherches étendues à d'autres matériaux et produits, si de telles recherches ont été effectuées.	☐
❖ Les contraintes d'exécution de la mission, ainsi que les délais d'exécution et de remise du rapport de mission	☒
❖ Les dossiers de l'ouvrage tel qu'exécuté	☐
	☐

Documents non communiqués :

- Date de construction et de rénovation
- Travaux antérieurs

Diagnostics antérieurs remis :

Néant

II-4. CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION

La réalisation de la mission a fait l'objet d'une visite sur place :

- visite effectuée le 15/06/2017

Précisions :

La mission s'est effectuée dans un site occupé

Les éléments cachés (plafonds, murs, sols,...) par du mobilier, des revêtements de décoration de type synthétique, panneaux, matériaux isolants, cloisons ou tout autre matériau pouvant masquer des matériaux ou produits contenant de l'amiante, ne peuvent être examinés par manque d'accessibilité.

Les parties d'ouvrage, éléments en amiante inclus dans la structure du bâtiment ainsi que les éléments coffrés ne peuvent être contrôlés, notre mission n'autorisant pas de démontage ou de destruction.

Locaux non visités : Néant

Date : 15/06/2017 Original n° : 2	Locaux : Maison sise 10 Route de Brama 34210 FELINES MINERVOIS	Rapport n° 170 407 Indice de révision : 0 Page : 7/11
--------------------------------------	---	---

III-1. DONNEES GENERALES DE REPERAGE

CLIENT : M. & Mme VOSS Martin

BATIMENT : Maison sise 10 Route de Brama
34210 FELINES MINERVOIS

Date de construction : Non communiquée

Nb de niveaux : R+1 LOCAL : Technique ☐ Commercial ☐ Administration ☐ Habitation ☒

Diagnostic : Réglementaire ☐ Avant Vente ☒ Avant travaux ☐ Avant démolition ☐ Surveillance ☐ Contrôle visuel après travaux ☐

Cartographie :

Plan fourni : Non

III.2 DETAIL DES LOCAUX VISITES

Zones homogènes	Code de la santé publique article 1334-14 à 29																Observation	Etat	Echantillon N°	Résultat
	Flocage		Calori-fugeage		Faux plafonds		Panneaux fibro		Gaines fibro		Clapets coupe-feu		Joints coupe-feu		Dalles		Autres matériaux			
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non		
Jardin		X		X		X		X		X		X		X		X		X		
Terrasse		X		X		X		X		X		X		X		X		X		
Salon cuisine		X		X		X		X		X		X		X		X		X		
DGT		X		X		X		X		X		X		X		X		X		
WC 1		X		X		X		X		X		X		X		X		X		
Chambre 1		X		X		X		X		X		X		X		X		X		
Salle de bain 1		X		X		X		X		X		X		X		X		X		
Chambre 2		X		X		X		X		X		X		X		X		X		
Salle d'eau 1		X		X		X		X		X		X		X		X		X		
Atelier		X		X		X		X		X		X		X		X		X		
Garage		X		X		X		X		X		X		X		X		X		
WC 2		X		X		X		X		X		X		X		X		X		
Local technique		X		X		X		X		X		X		X		X		X		
Stockage		X		X		X		X		X		X		X		X		X		
DGT 2		X		X		X		X		X		X		X		X		X		
Chambre 3		X		X		X		X		X		X		X		X		X		
Salle d'eau 2		X		X		X		X		X		X		X		X		X		
Chambre 4		X		X		X		X		X		X		X		X		X		
Combles		X		X		X		X		X		X		X		X		X		

AND : Amiante non détecté

Autres

Matériaux :

- 1 Ragréage sous carrelage
- 2 Joint de bride
- 3 Ragréage/enduit sur mur
- 4 Plaques murales
- 5 Joints tresses
- 6 Colle noire
- 7 Revêtement mural

- 8 Ragréage sous dalle thermo : sur pavés de verre
- 9 Joints entre éléments industriels non démantelés (prélèvement impossible)
- 10 Moquette sur dalle thermo
- 11 Câbles électriques orange
- 12 Etanchéité horizontale/relevé

- 13 Joints de vitrage
- 14 Dalle béton
- 15 Ardoise naturelle
- 16 Enduit anti-condensation
- 17 Mousse noire
- 18 Enduit bleu et blanc sur clapet
- 19 Toiture fibrociment

- 20 Poussière sol ou mur
- 21 Matériau à déterminer
- 22 Eléments en ciment
- 23 Laine fibreuse
- 24 Bitume
- 25 Colle de carrelage
- 26 Ragréage

Date : 15/06/2017
Original n° : 2

Locaux : Maison sise 10 Route de Brama
34210 FELINES MINERVOIS

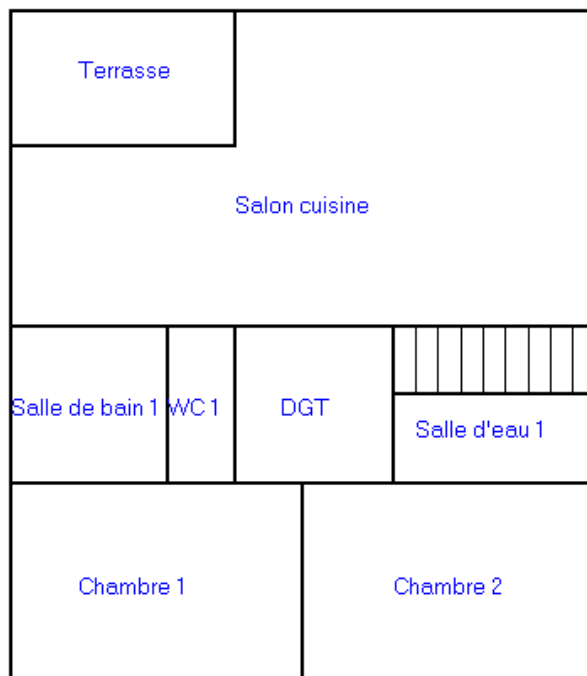
Rapport n° 170 407
Indice de révision : 0
Page : 9/11



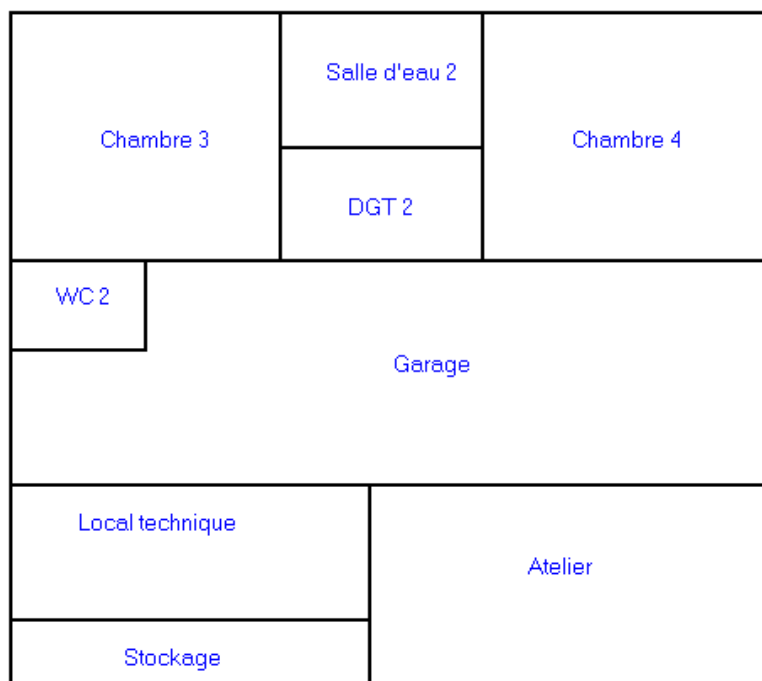
Absence de fibres d'amiante

IV-3. CARTOGRAPHIE

Rez-de-chaussée



Rez-de-jardin



Rapport n° 170 407
Indice de révision : 0
Page : 11/11